

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 20 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de la Vanoise**

NOR : DEVL1207662A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 20 mars 2012, l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de la Vanoise est ainsi modifié :

Les *b*, *c* et *d* du 1^o sont remplacés par les dispositions suivantes :

- « *b*) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes ;
- « *c*) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes ;
- « *d*) Sur proposition du préfet de la Savoie :
- « Le directeur départemental des territoires de la Savoie. »

Au *b* du 2^o, les mots : « M. Damien Perry, maire de Bourg-Saint-Maurice, titulaire ; M. Frédéric Buthod, maire adjoint de Bourg-Saint-Maurice, suppléant » sont remplacés par les mots : « Mme Jacqueline Poletti, maire de Bourg-Saint-Maurice, titulaire ; M. Alain Anxionnaz, maire adjoint de Bourg-Saint-Maurice, suppléant ».

Au *c* du 3^o, les mots : « M. Michel Echaubard, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature » sont remplacés par les mots : « M. Bernard Delay, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ».